

Committed to Europe

Contribution d'Orange à la Stratégie européenne pour les données

Résumé

Orange soutient la stratégie européenne pour les données : les mesures proposées auront pour effet de stimuler l'innovation au sein du marché intérieur en général, et du secteur numérique en particulier. Nous encourageons la Commission européenne (CE) à conserver une approche réglementaire allégée au soutien de l'innovation et la compétitivité mondiale de l'UE dans le domaine de l'économie des données.

Nos remarques principales sur la Stratégie européenne des données sont :

- Orange soutient la création d'Espaces Européens Communs de Données (EECD) afin de favoriser le partage de données entre entreprises dans un cadre légalement sécurisé. Les EECD doivent être accessibles à l'ensemble des secteurs, y compris les opérateurs télécoms.
- Orange soutient les initiatives de partage de données des pouvoirs publics vers les entreprises, ainsi que l'adoption d'un acte d'exécution concernant les ensembles de données à forte valeur, en application de la directive pour des données ouvertes, qui pourront être mis à la disposition des entreprises.
- Le partage de données des entreprises vers les pouvoirs publics doit continuer à reposer sur une juste rémunération des investissements réalisés. Orange demande de clarifier le concept d'« intérêt public » applicable aux initiatives du secteur privé pour garantir une meilleure sécurité juridique aux entreprises.
- Le partage de données entre entreprises doit continuer à reposer sur des accords contractuels volontaires ; c'est la meilleure façon de garantir de manière efficace et flexible la définition de conditions rendant le partage mutuellement bénéfique, ainsi que la protection des droits de propriété intellectuelle ou les secrets d'affaires.
- En ce qui concerne les infrastructures et services cloud, Orange soutient les initiatives menées par l'UE et les États membres pour promouvoir une fédération paneuropéenne de services de cloud interconnectés et interopérables dans le respect des valeurs européennes. La Commission devrait également promouvoir et encourager des initiatives complémentaires telles que le « telco edge cloud ».
- Orange soutient la promotion et l'adoption de technologies ouvertes.

Remarques générales

Orange accueille favorablement la communication de la CE sur la « stratégie européenne pour les données ». Elle fixe des objectifs ambitieux pour créer un marché unique européen des données, stimuler la compétitivité de l'UE et construire un modèle de gouvernance européenne solide au sein de l'économie mondiale des données. Grâce à leurs investissements dans les réseaux mobiles et fixes et au déploiement rapide de la 4G/5G et de la fibre, les opérateurs de télécommunications sont les moteurs de la numérisation croissante des services et des processus industriels en Europe. La 5G va permettre un essor rapide de l'Internet des objets, ce qui contribuera également au développement de l'analyse des données et de l'intelligence artificielle en Europe.

Orange partage les vues exprimées par la CE au sujet de la croissance de l'économie des données et son caractère de plus en plus décentralisé, grâce notamment au développement de l'Internet des objets, aux nouveaux usages, etc. Ceci crée de nouvelles opportunités pour l'UE et ses entreprises, tout en veillant à préserver sa souveraineté et ses valeurs.

Ainsi, l'UE doit prioriser les initiatives visant à promouvoir sa souveraineté, allant de l'infrastructure numérique (connectivité, cloud, etc.) aux applications. Cela implique de garantir un cadre économique et réglementaire favorable aux investissements du secteur privé, et en particulier celui des télécommunications, complété par une action des pouvoirs publics, notamment en matière de formation et développement des compétences numériques.

L'UE a à juste titre placé la stratégie numérique comme l'un des piliers essentiels de sa stratégie économique globale et de son plan de relance. La crise du Covid a en effet montré l'importance vitale du secteur numérique. L'impact durable de la crise ne peut que renforcer la nécessité d'une part, de mettre en place les cadres réglementaires adéquats afin de rendre plus résilient et plus performant le secteur numérique européen et notre souveraineté numérique, et d'autre part, d'éviter l'apparition d'une fracture numérique sur le chemin vers la reprise.

Orange soutient le plan européen proposé consistant à mobiliser entre 4 et 6 milliards d'euros sur la période 2021-2027 pour financer des EECD, des fédérations d'infrastructures de edge et cloud, des outils de partage de données et des mécanismes de gouvernance. Orange considère que des mécanismes de gouvernance des données sont nécessaires afin de faire fructifier l'énorme potentiel des données, notamment leur utilisation trans-sectorielle. Des efforts doivent être faits en matière d'interopérabilité et de formats de données, afin de permettre la combinaison de données provenant de différentes sources au sein des secteurs et entre les secteurs.

Par ailleurs, la notion d'intérêt public est importante et doit être définie de manière à ne pas entraver les modèles d'affaires et à apporter une sécurité juridique au secteur privé.

Enfin, Orange partage le point de vue selon lequel l'accès et l'usage des données deviennent des facteurs déterminants de concurrence, d'innovation et de création de valeur, à la fois pour les organismes privés et publics. Orange soutient l'initiative de la CE sur les EECD et contribuera aux débats visant à mettre en place des règles de gouvernance et une architecture technique les concernant.

L'ambition d'Orange dans le domaine des données

Dans ce domaine, Orange vise dans une première phase à recourir au traitement des données principalement pour des usages internes - par exemple afin d'optimiser nos réseaux et fournir des analyses de données agrégées et anonymisées à nos clients publics et privés. Nos services d'analyse de données convertissent en temps réel des millions de données techniques issues de nos réseaux mobiles en indicateurs fournissant des données statistiques sur la présence et la mobilité de la population dans des zones géographiques spécifiques, ou encore sur les flux de mobilité urbains ou interurbains. Ces indicateurs permettent aux agences touristiques, aux municipalités, aux entreprises de transport, etc. de concevoir des solutions de mobilité urbaine plus efficaces contribuant au développement de villes intelligentes. Selon les cas, ces outils d'aide à la décision permettent de réaliser des objectifs de politiques publiques ou des objectifs commerciaux. Toutes nos solutions d'analyse de données sont conformes aux exigences strictes en matière de protection des données définies à la fois par le RGPD et la directive ePrivacy.

Dans une seconde phase, Orange envisage une transformation plus profonde du groupe afin de mieux utiliser nos données, tant pour nos besoins internes que pour nos clients B2B. Le groupe envisage d'améliorer la gouvernance interne et l'industrialisation des échanges B2B - ex. analytique sur les données de mobilité, systèmes de recommandation, etc. Parallèlement, Orange poursuivra le développement de services intégrés pour fournir à ses clients B2B un écosystème informatique complet: analyse de données pour accompagner les entreprises dans leur transformation numérique, services cloud et edge computing.

Pour conclure, Orange considère que la Stratégie européenne pour les données va soutenir l'innovation et la concurrence au sein de l'UE. Nous encourageons donc la CE à conserver son approche réglementaire allégée. Dans la section suivante, nous détaillons certaines remarques, afin de garantir que le secteur européen des télécommunications puisse embrasser pleinement l'économie des données.

Remarques détaillées

Espaces européens communs de données

Orange soutient l'initiative de la CE visant à créer un environnement favorable aux données, qui encouragera le partage et la mise en commun des données entre entreprises d'une manière juridiquement sécurisée. La mise en place des EECD est une initiative positive qui vise à produire et à stocker des ensembles de données conformes à la législation européenne et qui profitera à l'industrie et la recherche de l'UE.

Bien que le secteur des télécoms ne fasse pas partie des neuf secteurs initialement ciblés¹ dans la Stratégie européenne pour les données, Orange considère que ces EECD doivent aussi être accessibles aux industries non présentes dans ces secteurs. C'est pourquoi Orange contribuera aux débats concernant la mise en place des règles de gouvernance.

Partage de données « Pouvoirs publics vers le Secteur privé »

La directive sur les données ouvertes (DDO)² introduit le concept d'ensembles de données de forte valeur (DFV) qui génèrent des bénéfices importants pour la société, l'environnement et l'économie. Les DFV devront être disponibles gratuitement, dans un format lisible par machine, fourni via des API. La Stratégie européenne pour les données annonce l'adoption d'un acte d'exécution de cette directive au premier trimestre 2021 qui établira une liste détaillée des DFV.

Orange soutient cette initiative qui a comme potentiel de stimuler la croissance et l'innovation européennes, notamment en mettant à disposition des ensembles de données géospatiales, météorologiques, statistiques et de mobilité. En complément des données géospatiales, Orange suggère de prendre également en compte les ensembles de données cadastrales/d'adresses postales, y compris les lieux accessibles au public (tels que les centres commerciaux) et les renseignements sur les entreprises. Parmi les autres domaines d'intérêt figurent les brevets dans un format lisible par machine, les étiquettes et codes-barres des produits commerciaux.

Partage de données « Secteur privé vers Pouvoirs publics »

Orange collabore avec le secteur public, par exemple en fournissant des analyses basées sur les données de localisation mobile afin lutter contre les épidémies, les catastrophes naturelles et la pollution environnementale. Cette collaboration spécifique est basée sur des accords volontaires.

Les collaborations public-privé telles que celle décrite ci-dessus et/ou celles axées sur le partage de données doivent continuer à reposer sur une juste compensation des investissements réalisés et des coûts encourus (ex : les coûts inhérents à l'extraction, l'anonymisation, l'analyse et l'agrégation/sauvegarde des données, y compris la fréquence du partage et la transmission sécurisée conformément à la législation de l'UE sur la confidentialité et la protection des données). Il est essentiel de prévoir des incitations économiques afin de soutenir de tels investissements.

Par ailleurs, le droit européen ne fournit pas de définition de la notion d'intérêt public, ce qui n'est pas un facteur de sécurité juridique pour les entreprises. Orange estime nécessaire d'élaborer une définition claire de ce concept avec des critères stricts pour encadrer dans quels cas un traitement de données est autorisé à ce titre. Cette définition devrait se limiter à des circonstances exceptionnelles telles que les catastrophes naturelles et/ou les crises sanitaires (par exemple la pandémie actuelle de COVID-19).

Dans des circonstances normales, la combinaison de données provenant de différentes sources, par exemple dans l'objectif public de produire des analyses de données pour les transports urbains, ne doit pas relever de la notion « d'intérêt public » au sens de la Directive ; elle doit donc rester soumise aux conditions de marché.

¹ Industrie, Pacte vert, mobilité, santé, finance, énergie, agriculture, administration publique, compétences.

² Devra être transposée par les États membres d'ici juillet 2021.

Partage de données entre Entreprises

Le partage de données B2B doit continuer à reposer sur des accords contractuels volontaires. C'est le meilleur système pour aboutir à des conditions mutuellement bénéfiques entre acteurs privés. Orange soutient donc fortement le texte de la Stratégie qui indique : «Le principe général est de faciliter le partage volontaire des données ». De même, le rappel par la CE selon lequel l'accès aux données ne peut être rendu obligatoire qu'en cas de défaillance du marché est essentiel.

Orange partage également l'évaluation de la CE qui conclut à l'existence d'obstacles au partage de données B2B. Ils sont dus principalement à un manque de confiance entre les partenaires commerciaux, à des incertitudes concernant les règles de concurrence, à une interprétation non harmonisée des règles en matière de protection de la vie privée, aux secrets commerciaux et à la propriété intellectuelle. C'est pourquoi Orange espère que l'initiative de la CE va permettre de clarifier, et donc de favoriser, les modalités de partage volontaire et de réutilisation des données entre entreprises.

Pour y parvenir, plusieurs mesures sont nécessaires et doivent être prévues par les initiatives législatives à venir. Elles concernent notamment l'élaboration de clauses contractuelles types qui serviront de base de négociation - contribuant ainsi à réduire les incertitudes et à garantir une participation égale des parties impliquées - et le développement de standards communs et d'interopérabilité.

Orange souscrit également à l'objectif de la Stratégie visant à harmoniser la description des ensembles de données industrielles (métadonnées), afin d'accroître leur ergonomie et la transparence pour les entreprises (ex : qualité des données et informations de stockage).

L'altruisme en matière de données

Orange soutient les propositions de la CE visant à encourager l'altruisme des individus souhaitant partager leurs données individuelles afin de collecter et stocker des données sur la santé, sur la consommation d'énergie, sur les services, etc. L'adoption d'un cadre juridique et technique à ce sujet peut encourager les citoyens à rendre leurs données disponibles sans contrepartie, pour soutenir la recherche liée à la santé, améliorer la mobilité ou apporter une solution aux défis environnementaux.

Cependant, même si cette initiative réussit, le manque de représentativité des données collectées pourrait constituer un problème. En effet, seules les données d'individus «altruistes» seraient collectées, créant un ensemble de données intrinsèquement biaisé. De plus, la question de la qualité des données fournies devra être traitée ; autrement, il pourrait être plus efficace d'obtenir des ensembles de données en vertu du droit de portabilité pour lequel les entreprises effectuent un contrôle des données avant de les partager.

Développement des compétences numériques

La transition numérique ne peut réussir que si des mesures appropriées sont adoptées afin de soutenir et accompagner les citoyens, les salariés et les entreprises dans cette transformation. Il est donc primordial que les pouvoirs publics aux niveaux national et européen investissent dans les compétences numériques.

Orange soutient pleinement la volonté affichée dans la Stratégie européenne pour les données de renforcer les compétences numériques. Il est crucial que le secteur privé encourage cette transition. Le Groupe Orange est actuellement en pleine transformation numérique. Nous estimons qu'en 2025 le profil de notre entreprise sera considérablement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Notre Groupe sera encore plus international et encore plus porté sur les technologies de pointe, notamment pour le marché business.

Pour permettre cette évolution, Orange met en œuvre un plan ambitieux de renforcement des compétences numériques et de requalification. Orange va investir plus de 1,5 milliard d'euros dans un programme d'acquisition de compétences ouvert à tous ses employés dans le monde. Plus précisément, 20 000 personnes seront formées à la virtualisation des réseaux, à l'intelligence artificielle, aux données, au cloud computing, à la programmation et à la cybersécurité. Pour y parvenir, Orange Campus va devenir une école en réseau ouverte à tous les collaborateurs d'Orange et, pour la première fois, au monde extérieur. Orange a

également mis en place une CyberAcademy et des formations en matière de cybersécurité ouvertes aux personnes extérieures.

Formats de données

L'élaboration de formats de données est un processus complexe qui n'a pas encore abouti. Des normes différentes en matière de données coexistent encore dans beaucoup de domaines. Il est donc essentiel de redoubler d'efforts à ce sujet, et d'élaborer en parallèle de nouvelles approches, telles que celle du « Linked-Open Data ».

Ce dernier format permet à toute organisation de disposer de son propre modèle de données tout en fournissant des mécanismes pour le connecter à d'autres modèles existants ; il permet ainsi de tenir compte des spécificités de chaque organisation tout en facilitant le partage de données et modèles de données, et donc l'interopérabilité. Avec ce système, les organisations sont incitées à décrire leurs propres données en utilisant des ontologies conformes aux langages du Web sémantique (RDF/RDFS/OWL), à les publier et être ainsi en mesure de les relier à d'autres ontologies existantes. Ce système est déjà utilisé dans le domaine de l'IoT, où son processus rapide et léger est apprécié. Son usage devrait donc être davantage encouragé.

L'impact du RGPD

Il est nécessaire d'élaborer des lignes directrices à destination des entreprises pour la mise en œuvre harmonisée du RGPD sur des problématiques spécifiques comme les meilleures pratiques en matière d'anonymisation des données.

Certaines autres obligations relevant du RGPD pourraient être adaptées pour permettre des analyses de données plus efficaces, sans diminuer le niveau de protection des personnes concernées. Par exemple, l'obligation d'effacer les données après un an rend impossible la comparaison des données sur deux années différentes. La possibilité de conserver les données à des fins de recherche pendant un certain temps devrait être prévue, par exemple pour stocker des données pendant une pandémie et les analyser par la suite afin d'identifier les meilleures pratiques.

Les activités d'Orange dans les services de Cloud

Orange propose des services de cloud B2B via sa filiale mondiale spécialisée Orange Business Services (OBS). OBS est un intégrateur global de produits et services de communication pour les multinationales et propose notamment des produits et services avec communication intégrée de cloud computing. OBS exploite 70 centres de données sécurisés dans le monde entier.

Les principes d'innovation et l'évolution vers des 'telco edge clouds'

La crise du COVID-19 souligne à quel point le manque d'infrastructure et d'applications cloud européennes soumet les services essentiels européens et l'ensemble de l'économie aux géants non-européens du cloud.

Orange soutient les initiatives menées par l'UE et les États membres en faveur d'une fédération d'acteurs pour fournir des services européens de cloud, afin de renforcer la compétitivité de l'UE sur le marché numérique mondial dans le respect de ses valeurs. Une telle fédération va permettre l'essor de nouveaux modèles commerciaux en matière de partage de données et de nouveaux services avec un accès égal et non discriminatoire à ce nouvel écosystème. Ces modèles et services devront délivrer le plus haut niveau possible de protection en matière de données, sécurité, transparence, d'interopérabilité et de portabilité/réversibilité. Les décideurs politiques doivent soutenir cette démarche et instaurer un traitement symétrique et équitable de l'ensemble des opérateurs et fournisseurs de cloud.

Orange soutient la promotion et l'adoption de technologies ouvertes lorsqu'elles sont disponibles, tant pour l'infrastructure que pour les services de cloud. Cependant, afin de soutenir l'innovation, il faut également permettre le développement de nouvelles technologies qui reposent initialement sur des solutions propriétaires. Un bon équilibre consiste à adopter autant que possible des technologies ouvertes pour les services de base, tout en permettant le recours à des technologies propriétaires pour les nouveaux services

innovants. En outre, Orange soutient pleinement l'objectif visant à promouvoir le déploiement d'infrastructures interopérables.

Enfin, concernant l'évolution vers des solutions de « telco edge cloud » à même de générer des performances élevées pour les réseaux 5G, grâce à une optimisation des temps de latence, Orange considère que la CE devrait promouvoir et encourager le développement d'offres européennes, comme alternatives aux services de cloud des géants basés hors d'Europe.

Gaia-X

Orange, membre fondateur de Gaia X, soutient pleinement ses objectifs et principes et participe activement à ses groupes de travail. Ce projet se concentre sur des cas d'usage. Ceux-ci constitueront le noyau du futur écosystème industriel et de services, sur lequel reposeront l'économie des données, des services de cloud souverains, l'essor de nouveaux services intelligents basés sur les données, et l'adoption massive de services d'IA. Nous saluons donc la volonté de la CE de soutenir la création d'une fédération européenne de services cloud.

Pour plus d'informations : <https://www.orange.com/fr/groupe/orange-bruxelles>, ou suivez-nous sur Twitter : @Orange_Brussels